

Démarche : Etat de frais SNIIM V2

Organisme : SYNDICAT NATIONAL DES INGENIEURS DE L INDUSTRIE ET DES MINES

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Réaliser le remboursement des frais engagés par les adhérents ou membres des instances pour participer aux réunions et événement du SNIIM

Statut du demandeur

Fonction en lien avec la demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Adhérent
- ☐ Ambassadeur
- ☐ Membre du Bureau National
- ☐ Trésorier de délégation
- ☐ Délégué ou adjoint
- ☐ Autre Membre de la commission exécutive

Précision de la fonction

Représentant de la délégation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Essaimés
- ☐ Retraités
- ☐ Antilles Guyanne

Etat de frais SNIIM V2

☐ ASN Montrouge

☐ Auvergne Rhône Alpes

☐ Bourgogne France Comté

☐ Bretagne

☐ Centre-Val de Loire

☐ Corse

☐ Grand Est

☐ Hauts de France

☐ Ile de France

☐ MEF Central

☐ MTE Central

☐ Normandie

☐ Nouvelle Aquitaine

☐ Nouvelle Calédonie

☐ Occitanie

☐ PACA

☐ Pays de la Loire

☐ Réunion Mayotte

Rappel déplacements à l'occasion d'une réunion de groupe

Les demandes de remboursement pour se rendre à la réunion de groupe doivent se faire auprès du délégué de groupe et non par ce formulaire.

Données personnelles

Adresse électronique

Adresse complète

Coordonnées bancaires (IBAN)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Import RIB

Si votre RIB est inchangé depuis le dernier remboursement, cette pièce n'est pas obligatoire

Typologie de la demande

Etat de frais SNIIM V2

La demande concerne

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Une avance de frais
- ☐ Un remboursement de frais

descriptif de la demande d'avance

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Première demande
- ☐ Renouvellement

J'atteste avoir vérifié que les comptes de ma délégation étaient à zéro à ma prise de fonction

Si reprise de la gestion d'une délégation, s'assurer du transfert des fonds restants et du tableau de suivi associé vers le nouveau trésorier et se positionner à la question précédente comme renouvellement

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Montant de l'avance demandée

Rappels :

- pour les membres du Bureau : montant maximal 2000 €
- pour les trésorier de délégation : selon les dépenses habituelles et au maximum moitié de la dotation annuelle plafonnée à 1500€

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Pièces justificatives des dépenses précédentes

Joindre impérativement le tableau de suivi des dépenses précédentes ainsi que chaque justificatif

Remboursement des frais engagés

Type de frais engagés

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Déplacements (transport et séjour)
- ☐ Autres

Remboursement des frais

Type de frais

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Déplacements (transport et séjour)
- ☐ Autres

Frais "autres"

Pour rappel, tout frais ne concernant pas un déplacement (transport, repas, nuitée) doit faire l'objet d'un accord préalable du trésorier pour prétendre à un remboursement.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Montant des frais "autres" engagés

Montant en euros

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièces justificatives des frais "autres" engagés

Frais de déplacements

Objet du déplacement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Congrès annuel

☐ Commission exécutive

☐ Réunion du bureau

Date de la réunion ou de l'objet du déplacement

Politique de remboursement

<p>Les seuls frais remboursés sans autorisation préalable sont ceux :</p>

<p> - relatifs à une convocation établie par le SG du SNIIM,</p>

<p> - pour des frais de transports en commun urbains ainsi que des frais de train en
seconde classe. </p>

<p>

</p>

<p>Tout demande avec billet de train de 1ère classe doit être accompagnée d'un
justificatif de tarification plus intéressante que la seconde classe. A défaut, le tarif de
remboursement sera celui de la seconde classe.</p>

<p> </p>

<p>Pour toute utilisation d'un véhicule personnel pour covoiturage, joindre l'identité des
covoitureurs (minimum 3 personnes dans le véhicule).</p>

<p>

</p>

<p>Toute autre modalité de transport ou tout frais de séjour doit, pour être remboursée,
faire l'objet d'un accord préalable du trésorier.</p>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Accord préalable du trésorier (si nécessaire)

Frais de transport

Frais de transports en commun (bus, métro,...)

Montant en euros

Frais de train

Montant en euros

Tarif 2nde classe sauf si justifications de prix plus intéressants

Etat de frais SNIIM V2

Voiture particulière (co-voiturage 3 minimum uniquement)

Nombre de km x 0,45 €

Montant en euros

Les justificatifs devront permettre d'identifier les co-voitureurs

Frais des autres modalités de transport

Montant en euros

Précisions des autres modalités

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif(s) frais de transport

Frais de séjour à ajouter

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Frais de séjour (après accord trésorière)

Frais de repas

Montant en euros

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Facture Repas

Frais de nuitées

Montant en euros

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Facture Hotel

Finalisation de la demande

Montant total des frais engagés

Montant en euros

Montant total des frais

Montant en euros

Etat de frais SNIIM V2

Validation de la demande

En transmettant votre demande vous attestez l'exactitude des données saisies